



<https://discord.gg/rZebhGyys>

Comité d'organisation de la Nuit de l'Informatique,
Département Informatique
IUT « A »
133 B, avenue de Rangueil
BP 67701
31077 Toulouse cedex 4



Je déclare m'engager à être pleinement responsable de mes actes durant la Nuit de l'informatique 2023 qui se déroule à l'Université de Toulouse 3 Paul Sabatier à TOULOUSE de **15h00 le jeudi 04 décembre 2025 à 8h30 le vendredi 05 décembre 2025** et à respecter les points suivants :

Documents à ramener

Tout participant doit approuver électroniquement les documents suivants **pour procéder à son enregistrement** :

- Le droit à l'image
- La présente charte

Le jour-J apportez votre **pièce d'identité** (Carte d'identité ou passeport) et la **carte d'étudiant ou tout document attestant de l'appartenance à un établissement universitaire partenaire** de la Nuit de l'Informatique, une vérification est faite à votre arrivée.

Respect de l'équipe d'organisation et du personnel de sécurité extérieur

Les organisateurs ont toute autorité sur la Nuit de l'Informatique Toulousaine, ils peuvent décider d'exclure immédiatement et pour une durée à leur convenance tout(e) participant(e) ayant un comportement jugé(e) inadapté envers les personnes présentes (organisateurs et participant(e)s) lors de la Nuit de l'Informatique 2025 : provocations, insultes, menaces, violences physiques et/ou verbales, violences morales, harcèlement, état d'ébriété, etc...

Lors de la Nuit de l'Informatique Toulousaine, les organisateurs font appel à un service extérieur de sécurité, afin de contrôler et gérer tout débordement éventuel. Toute provocation, insulte, ou comportement jugé inacceptable par le service de sécurité sera également sanctionné.

Respect des locaux, du voisinage, des biens d'autrui et des personnes

Les locaux mis à disposition et le matériel doivent être respecté(e)s. Toute dégradation des lieux et/ou du matériel pourront faire l'objet d'une remontée auprès des organisateurs qui agiront en conséquence. Des poursuites pourront être alors envisagées.

Toute agression physique ou morale, ou tout comportement non responsable sera sévèrement sanctionné. Le tapage nocturne, la dégradation de biens publics et privés ainsi que la publication de photos et/ou de messages diffamants ou déplacés sur les réseaux sociaux sont punis par la loi et pourront faire l'objet de sanctions



<https://discord.gg/rtZebhGyys>

Comité d'organisation de la Nuit de l'Informatique,
Département Informatique
IUT « A »
133 B, avenue de Rangueil
BP 67701
31077 Toulouse cedex 4



par les organisateurs de la Nuit de l'Informatique Toulousaine.

Nourriture, boissons et autres substances

L'introduction, la détention et la consommation de toute nourriture et toute boisson hors celles fournies par les organisateurs de la Nuit de l'Informatique est **strictement interdite**.

L'introduction au sein de la Nuit de l'Informatique, la consommation, la vente et la détention de tout type de drogues sont formellement interdites et sont passibles de poursuites.

Les organisateurs peuvent alors décider **de la confiscation et de la destruction immédiate** et sans contestation possible.

Sortie définitive

En cas de sortie définitive durant la Nuit, il sera demandé à chaque participant de signer un registre de sortie contresigné par un membre de l'organisation. A partir du moment où la sortie définitive est enregistrée, le participant concerné n'est plus sous la responsabilité des organisateurs de l'événement.

Accès Internet

L'organisation de la Nuit de l'Informatique met à disposition des étudiants une connectivité à Internet par l'intermédiaire d'équipements propres reliés au réseau du site hôte.

D'une manière générale, l'utilisateur doit s'imposer le respect des lois et, notamment, celles relatives aux publications à caractère injurieux, raciste, pornographique, diffamatoire, sur le harcèlement sexuel/moral.

Toutes les connexions sont authentifiées et horodatées afin de pouvoir identifier tout usage ne respectant pas les règles de bon usagé décrite précédemment. Cependant, aucune interception ou inspection de contenu chiffré n'est réalisée afin de préserver la confidentialité des données personnelles des étudiants.

Confidentialité et propriété intellectuelle

Les participants sont dûment informés par cette charte que la Nuit de l'Informatique ne garantit pas la confidentialité des informations échangées durant l'événement.

La Nuit de l'Informatique recommande aux participants de prendre toutes les mesures qu'ils jugent opportunes dans le respect de la loi pour protéger les informations ou éléments techniques qu'ils détiennent et qui seraient susceptibles de faire l'objet de droits de propriété intellectuelle, préalablement à leur utilisation au sein de la Nuit de l'Informatique.



<https://discord.gg/rtZebhGyys>

Comité d'organisation de la Nuit de l'Informatique,
Département Informatique
IUT « A »
133 B, avenue de Rangueil
BP 67701
31077 Toulouse cedex 4



Il est rappelé aux participants que toutes les informations ou éléments techniques qu'ils détiennent et qui ne font pas l'objet de tels droits de propriété intellectuelle dûment déclarés appartiennent au domaine public.

En ce qui concerne les développements logiciels, les participants conservent la pleine propriété des droits de propriété intellectuelle portant sur les logiciels développés dans le cadre de la Nuit de l'Informatique ainsi que l'exclusivité de l'exploitation commerciale.

Ils autorisent toutefois la Nuit de l'Informatique à exploiter aux seules fins de promotion du dispositif et des participants des extraits de ces projets, sous une forme qui fera l'objet d'une concertation entre le ou les participant(s) et la Nuit de l'Informatique, sans affecter la propriété et l'exclusivité de l'exploitation commerciale conservée par le ou les participant(s).

Sanctions

Tout manquement aux règles énoncées précédemment est passible d'une exclusion immédiate du site accompagnée d'une interdiction de participer aux prochaines éditions de l'événement pour une durée minimale de 3 ans.

Le bureau de la Nuit de l'Informatique dispose de toute autorité pour prononcer une durée d'exclusion supplémentaire pouvant aller jusqu'à l'interdiction de participation définitive.

Je m'engage à prendre note et à respecter l'ensemble des articles de cette charte sous peine de sanctions disciplinaires.